

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

CEGID Group
Société Anonyme
au capital de 8 771 404,15 €
52, quai Paul Sédallian
69009 Lyon

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017
(21^{ème} résolution)

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
Cité Internationale
44 quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon Cedex 06

Mazars
Commissaire aux Comptes
131 boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

CEGID Group S.A Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 (21^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

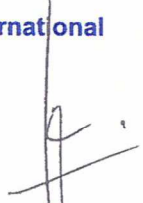
Les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du Conseil d'Administration renvoie aux dispositions prévues par la loi sans que la méthode qui sera retenue soit précisée.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1^{er} juin 2017


Les Commissaires aux Comptes,

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Thierry Chautant
Associé

Mazars



Thierry Colin
Associé